

PRÉFET DE LA HAUTE-GARONNE

Direction Départementale des Territoires

Toulouse, le 11 juillet 2016

Service Territorial

Affaire suivie par : Yvette NAPPÉE-BLANGY  
Téléphone : 05 81 97 72 83  
Télécopie : 05 81 97 73 09  
Courriel : yvette.nappee@haute-garonne.gouv.fr

**Avis de la commission départementale de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers (CDPENAF) du 7 juillet 2016 dans le cadre de la révision du Plan d'occupation des sols de SAINT-GAUDENS et sa transformation en Plan Local d'Urbanisme**

Vu le projet de PLU de SAINT-GAUDENS arrêté par délibération du 9 mai 2016 ;

Vu le courrier de saisine de la Commission par courrier du Maire de SAINT-GAUDENS en date du 23 mai 2016 ;

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment l'article L 112-1-1 ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Entendu les représentants de la commune de SAINT-GAUDENS ;

**À l'issue des débats, la commission émet**

**Un avis favorable assorti de réserves et d'une recommandation :**

**RÉSERVES :**

- **Secteur Nord « Les Serres » :**
  - Interdire toute extension de la zone constructible qui doit être resserrée autour du bâti existant
  - Respecter les périmètres de réciprocité des exploitations agricoles
  - Reporter les continuités écologiques dans le règlement graphique (identifiées dans l'évaluation environnementale) afin de limiter la fragmentation liée à l'urbanisation, en préservant les haies et les bosquets.
- Compléter la justification de la zone 2AUx de 18 ha, notamment par rapport à l'étude de faisabilité de la Zone d'Intérêt Régional (ZIR) Midi Pyrénées

**RECOMMANDATION:**

- Engager une politique volontariste de réhabilitation des logements vacants du centre-ville pour faire face au besoin de logements supplémentaires.

Détail des suffrages (14 votes) : favorable à l'unanimité.

Un avis **favorable** au projet de règlement des zones A et N.

Détail des suffrages (14 votes) :

favorable :13

abstention : 1

Pour le Directeur empêché  
Le Chef du Service Economie agricole

  
Christophe THINET